



DRPJ-PARIS : « JE ME SOUVIENS... »

Synergie-Officiers a ancré les Officiers en catégorie A et valorisé ainsi l'intégralité du Corps de Commandement. Cette catégorie « A » qui a été longtemps perçue par les plus rétifs comme une sorte de nez rouge sur le visage de la police judiciaire, ne peut plus aujourd'hui être sérieusement contestée au vu de ce qui en a découlé pour tous les Officiers.

S'entêter à nier l'évolution de la Police Nationale et surtout celle des Officiers, c'est refuser en bloc : l'avancement semi-automatique, les mesures transitoires, l'échéancier indiciaire pluriannuel, un positionnement clair entre les Gradés-Gardiens et les Commissaires...

Pour ceux qui « oublient » la réalité du quotidien et l'aspect le plus concret du traitement des carrières des Officiers PJ, il faut marteler que Synergie-Officiers a réussi à maintenir les spécificités propres à la DRPJ-PARIS auxquelles les Officiers sont profondément attachés. Déflation, nomenclature, positionnement : contrairement aux craintes exprimés à l'époque (2004 déjà !) la réforme des corps et carrières a constitué un véritable ballon d'oxygène pour VOUS qui servez en PJ :

DEFLATION :

2004	2008	2012
1134 OPN	884 OPN	586 OPN

RATIO PROMUS / PROMOUVABLES AVANCEMENT 2008

Lieutenant à Capitaine : 48 %
Capitaine à Commandant : 21 %

L'amélioration du positionnement et du déroulement de carrière des Officiers de la DRPJ est incontestablement à porter au crédit du travail de fond de Synergie-Officiers qui se bat chaque jour pour prouver qu'à Paris, la réforme des corps et des carrières ne doit pas laisser en chemin les Officiers d'Investigation.

Vous le savez, nous le savons, il reste encore du chemin à parcourir.

La défense de nos intérêts est un combat permanent !

CONTINUEZ A NOUS SOUTENIR !

Les délégués PP